



## Rencontre Economie numérique du 12 avril 2016 Synthèse des temps d'échanges

[www.cries-idf.fr](http://www.cries-idf.fr)

### Echanges sur la première partie (cadrage général et monographie sur les jeux vidéo)

#### **Daniel Schaeffer (CCI Île-de-France)**

Dans cette rencontre, je pensais que l'on parlerait de l'économie numérique essentiellement, et des interrogations suivantes pour les entreprises :

- Comment le numérique transforme les clients ? (accès des clients au marché...)
- En quoi le passage des entreprises au numérique va booster leur économie ? »

Eric Forti (CESER) : Le bureau du CRIES a fait le choix dans cette séance de parler des 2 aspects : l'économie numérique et le numérique dans l'économie. C'est à dire d'aborder les méthodes d'observation qui permettent d'analyser le développement de l'économie numérique, qui est au demeurant loin du schéma traditionnel, ses conséquences sur l'emploi, sur le territoire mais aussi son impact sur les modes de production et de consommation.

#### **Daniel Schaeffer (CCI Île-de-France)**

François Magnien met à mon sens trop l'accent dans son intervention sur les aspects négatifs du numérique. Si elles ne passent pas au numérique, les entreprises sont « mortes ». Le numérique est un formidable vecteur qui permet de se rapprocher. Grâce au numérique, on peut trouver un emploi plus facilement. On fait beaucoup de recherche et développement, financés par des crédits mais l'innovation, c'est l'accès au marché et les entreprises ne sont pas très bonnes. Le numérique est là pour trouver des marchés et dynamiser l'économie des entreprises. L'innovation qui manque de financement, a besoin d'être boosté par l'aide gouvernementale ou d'organismes privés qui pourraient apporter des fonds.

François Magnien (DGE) : Certains aspects du numérique en matière d'emplois, de protection sociale inquiètent. On ne peut les cacher. Cela fait partie du jeu comme tout processus de transformation. J'ai essayé d'être équilibré en parlant de l'industrie du futur.

#### **Daniel Schaeffer (CCI Île-de-France)**

J'ai un problème de définition des non salariés : qui sont les non salariés ?

#### **Patrick Briallart (Union professionnelle artisanale)**

- Je suis globalement d'accord avec la présentation de François Magnien même si je suis plus pessimiste pour ce qui concerne l'emploi.

- Un micro entrepreneur (ex auto-entrepreneur) est un non salarié donc un indépendant et de ce fait assujéti au régime social des indépendants (RSI). Les chiffres du RSI seront connus dans quelques mois. La tendance à l'augmentation des micro-entrepreneurs crée de plus en plus d'inquiétude. C'est une « petite bombe » qui va exploser. Des emplois non salariés ont certes été créés, mais ils remplacent en fait des emplois salariés qui eux, n'ont pas été créés.

- Les plates-formes qui se multiplient créent une concurrence déloyale avec les entreprises telles que celles de services ou de dépannage. Va-t-on trouver un équilibre fiscal et réglementaire entre ces plates-formes et les professionnels? De plus en plus d'usagers remontent vers des organisations professionnelles voire la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) à cause de soucis par rapport aux travaux effectués par ces dites plates-formes.

#### **Benjamin Schmidt (Communauté de communes Les 2 vallées)**

Avez vous des tendances ou données dans les territoires plus ruraux ? En lien notamment avec le plan numérique ?

Apur-Direccte : L'économie numérique est très concentrée au sein de la région Île-de-France et a tendance à se développer autour des incubateurs.

De nouveaux foyers de développement n'ont pas été observés sur la période passée. Toutefois, dans l'avenir, si une politique offensive voyait le jour, cela pourrait engendrer une extension en grande périphérie. Il n'existe pas actuellement de données prospectives.

### **Stéphane Singier (CAP Digital)**

Au cours des dix dernières années, l'évolution en matière d'emplois est importante dans l'économie numérique, constat partagé dans l'ensemble des secteurs du numérique.

S'agissant des plates-formes, pour pallier les problèmes de qualité du service rendu, il faudrait que tous les artisans développent leurs propres plates-formes, en les accompagnant de règles de certification. Cela permettrait de protéger les emplois des vrais professionnels. C'est la stratégie de l'hôtellerie face à la concurrence de Airbnb.

Et des pôles comme CAP Digital ou Systématique, peuvent venir en aide aux artisans en les aidant à mettre en place cette stratégie reposant sur la qualité et la professionnalisation du service offert.

### **Précision apportée par Patrick Briallart après la rencontre**

L'artisanat a mis à disposition du grand public une plate-forme numérique (« choisir mon artisan ») à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

### **François Magnien (DGE)**

Dans ces échanges, la notion de territoire est importante. Est-ce que la facilité permise par le numérique de « se parler » entre entreprises, à se « copier » pourrait expliquer les regroupements d'entreprises, en particulier dans des secteurs comme Paris où certains loyers sont exorbitants?

Thomas Paris (CNRS): Les occasions d'échanges en face à face ou virtuels existent (salons ...) partout dans le monde. Mais ils se font sur des points concrets (par exemple, comment déclarer des salariés...) et ne portent pas sur des questions de création.

Générer des idées n'est pas un problème dans le domaine des jeux vidéo. L'enjeu de la proximité, de la « territorialité » réside dans l'amélioration des conditions de fonctionnement au quotidien de l'entreprise.

## **Echanges sur les présentations relatives au coworking et au e-commerce**

### **Daniel Schaeffer (CCI Île-de-France)**

- En tant qu'élu de la 2ème couronne, j'adhère de faire en sorte que les Franciliens passent moins de temps « stérile » dans les transports et trouvent des espaces à proximité de leur lieu de résidence pour travailler plus confortablement. Toutefois, je m'interroge sur les modalités du « télétravail » : Est-ce que le coworking n'est pas mort avec le haut débit et l'émergence des tablettes ? Les abonnements mobiles ne peuvent-ils pas faire office d'espace de coworking ?

Jean-Baptiste Roger (La Fonderie) : Si vous avez envie de travailler de chez vous, c'est bien évidemment possible. Le risque est la solitude, l'isolement. Le coworking permet de multiplier les opportunités de travail collaboratif, de mutualiser les expériences et les savoir faire. Personne n'est bien entendu obligé de travailler dans un espace collaboratif mais l'opportunité doit être proposée.

- Comment y a-t-il d'espaces de coworking dans les départements franciliens, en particulier dans la Grande Couronne? Pouvez vous préciser si c'est Paris ou l'Île-de-France qui est numéro 3 dans le monde ?

Jean-Baptiste Roger (La Fonderie) : Environ moitié moitié entre Paris et les autres départements franciliens. En particulier, c'est une question centrale pour la Seine-et Marne, qui s'est dotée d'un organisme (IT77) pour organiser des politiques d'aménagement de tiers-lieux et qui a conduit à la création de 15 lieux collaboratifs. C'est l'Île-de-France qui est numéro 3.

### **Marie-Christine Parent (Insee Île-de-France)**

- Quel est le taux de remplissage et de fréquentation des coworkings ?

Jean-Baptiste Roger (La Fonderie) : Tout est prêt pour que des accords dans les entreprises permettent d'aller travailler dans des espaces de coworkings, pour limiter les temps de transport. Le blocage subsiste toutefois encore au niveau du management intermédiaire pour prendre en compte ce mode travail à distance. Pour ceux qui encadrent au quotidien les équipes, il semble compliqué et difficile d'avoir des personnes de leur équipe, non présentes tous les jours dans les locaux de l'entreprise, car elles travaillent à distance. C'est une grosse transformation dans la façon de fonctionner.

Certains lieux sont vraiment pleins et d'autres non. Et pour certains il est quelquefois nécessaire de mettre en place de véritables stratégies pour réaliser du bénéfice.

- Est-ce que les coworkings sont un lieu de vie pérenne ou de passage ?

Jean-Baptiste Roger (La Fonderie) : En Île-de-France, l'objectif est que les lieux doivent être pérennes, dégagés de

la contrainte de rentabilité. Des salariés sont embauchés pour les animer. Ces choix ont permis l'éclosion de lieux. Ce qui souvent empêche leur mise en place, c'est la mise de fonds initiale et/ou la nécessité de convaincre un banquier que l'emprunt pouvait être amorti en quelques années, sans être sûr du taux de remplissage.

**Patrick Briallart (Union professionnelle artisanale)**

Quel est le coût moyen pour une personne qui travaille dans un coworking ?

Jean-Baptiste Roger (La Fonderie) : Les projets de structures de coworking sont encadrés par un règlement européen et ne peuvent être subventionnés qu'à hauteur de 200 000 euros maximum. Ce montant n'a jamais été atteint dans les projets présentés à la Région Ile-de-France. Le coût dépend de l'état initial des lieux (travaux plus ou moins importants).

Pour l'utilisateur, le coût s'élève en moyenne de 15 à 30 euros par jour et par personne (maxi : 40-45 euros pour des lieux plus chics et/ou des espaces plus centraux). Il faut que cela reste inférieur à la location d'un bureau.

**Patrick Hernandez (Insee Île-de-France)**

Sur le e-commerce, est-ce que l'étude nationale a été régionalisée ?

Julien Tuillier (CROCIS) : C'est un travail d'extrapolation à partir de données nationales. Qui a permis par exemple de conclure à 8 millions de cyber-acheteurs en Île-de-France.

### Questions-Réponses sur l'enquête Technologies de l'information et de la communication (TIC) Ménages

Il semblerait qu'il y ait une régression du taux d'équipement des ménages entre 2014 et 2015 ? Est-ce véritablement le cas ? Si oui, pourquoi ?

Bénédicte Mordier (Insee- DG): Le taux de réponse à l'enquête a doublé en 2015. On a une meilleure qualité et il semblerait ex post que le chiffre 2014 ait été surestimé. Des travaux méthodologiques sont en cours afin de corriger ce biais.

Très concrètement, beaucoup de non diplômés se sont mis à répondre, car la « Marianne » a été apposée sur les lettres-avis. L'enquête a toujours été obligatoire mais avant cette modification, le taux de réponse pour les personnes enquêtées par internet ou papier était de 35 % en moyenne. Il est passé à 65 % en 2015.

Combien de personnes sont enquêtées ? Y a-t-il une évolution du panel ?

Bénédicte Mordier (Insee-DG) : 23 000 personnes par internet et papier et 4 000 par téléphone (taux de réponse : 80%). L'échantillon téléphonique a été réduit.

Si les personnes n'ont pas internet, l'Insee envoie un questionnaire papier. L'enquête téléphonique permet de corriger le biais généré par le mode de collecte par internet, pour faire en sorte que les répondants par internet soient bien représentatifs de la population qu'ils sont censés représenter.

L'hypothèse sous-jacente de l'Insee est que les répondants par internet sont les plus intéressés par les nouvelles technologies.

Les taux de réponse ne varient pas trop d'une région à une autre. Les différences sont dues plutôt à des problèmes d'enquêteurs qu'aux enquêtés.

**Eric Forti (CESER)**

N'y a-t-il pas un autre moyen que l'enquête par sondage alors que certains opérateurs semblent détenir toute l'information sur le taux d'équipement des ménages ?

Bénédicte Mordier (Insee-DG) : Pour l'équipement, l'Insee pourrait effectivement s'adresser aux différents opérateurs. Pour les autres données susceptibles d'être mises à disposition, ce sont des techniques Big data et pour l'instant cette piste n'a pas été explorée. Et la commission européenne n'a pas le projet de mettre en place ce type de technique pour avoir les informations.